

Aux membres du Conseil d'Administration du lycée xxx de xxx

Alors que la profession est majoritairement contre la réforme Blanquer du lycée, le ministre continue « à marche forcée » de mettre en place sa réforme.

Après l'annonce de 2600 suppressions de postes à la rentrée 2019, le ministre demande aux rectorats de faire remonter les spécialités de 1<sup>ère</sup> qui seront ouvertes à la rentrée 2019 pour la mi octobre.

Continuant d'agir sans autre logique que la réduction budgétaire et sa kyrielle de suppressions de postes (220 estimés par le Snes-Fsu Dijon pour les rentrées 2019 et 2020 dans les lycées généraux et technologiques de notre académie), J.-M. Blanquer enfonce le clou de sa réforme :

- des postes d'enseignants en moins ;
- environ 200 heures de formations en moins pour les élèves qui subiront les 3 années de la réforme du lycée ;
- un temps d'enseignement encore plus réduit avec l'introduction et la multiplication tout au long des années de 1<sup>ère</sup> et de T<sup>ale</sup> des épreuves de contrôle continu (quand enseignerons-nous ?) ;
- des choix très contraints pour les spécialités en 1<sup>ère</sup> car sur les 11 spécialités offertes (sans compter la spécialité biologie écologie réservée aux lycées agricoles), seules 7 (humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; sciences économiques et sociales ; mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la terre...) devraient être présentes dans tous les lycées. Les 4 autres (arts ; littérature, langues et culture de l'Antiquité ; numérique et sciences informatiques et sciences de l'ingénieur) vont donc faire l'objet d'arbitrages de la part des lycées et du rectorat, restreignant de facto la liberté de choix du parcours de formation des lycées, liberté pourtant mise en avant par le ministre... ;
- des options réduites à la portion congrue et à financer par la part modulable de la DHG (12 heures par division en 2<sup>nde</sup> et 8 heures par division de 35 élèves en 1<sup>ère</sup> et Tale) au détriment des choix de dédoublement de certains enseignements (pour des Travaux pratiques ou dirigés, des groupes de langues...)
- des choix de spécialités peu éclairés puisque les programmes de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> ne seront pas connus avant le début de l'année 2019 et les programmes de Terminale sont espérés pour juin 2019, comment conseiller les lycéens dans ces conditions ? ;
- des choix de spécialités toujours obscurs puisque ceux-ci devraient se faire dans la logique de Parcoursup (que le Snes-Fsu critique avec raison vu le nombre de jeunes sans formation au qui n'ont pas eu la formation souhaitée...) alors que la Conférence des Présidents d'Universités refuse de donner les critères de sélection mis en œuvre ! Nous ne pouvons nous satisfaire des seuls attendus nationaux publiés début 2018.

Pour notre établissement, c'est xx postes dans notre lycée qui seraient supprimés dès la rentrée 2018 !

Le Snes-Fsu continue d'agir au niveau national pour dénoncer la réforme du lycée avec ces effets délétères auprès des élèves (formation réduite en heure, avec quels contenus à enseigner, avec une pression accrue avec le contrôle continu, avec une absence de liberté sur les choix de spécialités, avec sans doute moins d'option et de dédoublements...) et auprès des enseignants (effectifs des classes sans doute toutes à 35 élèves - si la notion de classe existe encore, suppression massive de postes, condition de travail très dégradées...).

Les élus enseignants et d'éducation Snes-Fsu au Conseil d'Administration du lycée xxx demandent donc instamment au ministre de revoir d'urgence sa copie.